

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE LA CAVALERIE

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
ARRONDISSEMENT DE MILLAU
CANTON CAUSSES ROUGIERS

Délibération n° 63/2025

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents ou représentés : 14
Nombre de conseillers votants : 14
Pour 14

DECISION MODIFICATIVE n°2 – BUDGET ASSAINISSEMENT

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze septembre, le Conseil Municipal de la commune de La Cavalerie, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : le 9 septembre 2025

	NOM	Prénom	Qualité	Présent	Absent	A donné procuration à
1	RODRIGUEZ	François	Maire	x		
2	MURET-GUIBERT	Marie-Laure	1 ^{er} Adjoint	x		
3	CADILHAC	Christophe	2 ^{ème} Adjoint			RODRIGUEZ François
4	AUSSEL	Sabine	3 ^{ème} Adjoint	x		
5	BALSAN	Lucie	Conseiller	x		
6	MURET	Nicolas	Conseiller	x		
7	MURATET	Philippe	Conseiller	x		
8	DELACROIX-PAGES	Claudine	Conseiller	x		
9	FAJFROWSKI	Annabelle	Conseiller			MURET GUIBERT Marie Laure
10	COMBES	Mathieu	Conseiller	x		
11	MARTINET	Céline	Conseiller	x		
12	VINCENDEAU	Céline	Conseiller	x		
13	BRUNIER	Jean-Michel	Conseiller	x		
14	MASSEBIAU	Loïc	Conseiller		x	
15	BARTHE	Ghislaine	Conseiller			MURET Nicolas

Secrétaire de séance : Madame MURET GUIBERT Marie-Laure

OBJET : VIREMENT DE CREDITS - BUDGET ASSAINISSEMENT 2025

M. le Maire soumet au Conseil Municipal la décision modificative de crédits n°2 du Budget Assainissement 2025.

Cette modification est nécessaire pour assurer budgétairement certaines décisions intervenues depuis le nouveau budget primitif arrêté par la Préfecture de l'Aveyron le 28 juillet 2025.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 213 – Constructions Total chapitre 21 : Immobilisations corporelles		+ 4 227.60 € + 4 227.60 €		
D 2315 – Opération 104 - Installation, matériel et outillages techniques Total chapitre 23 : Immobilisations en cours	- 4 227.60 € - 4 227.60 €			
Total	- 4 227.60 €	+ 4 227.60 €		

TOTAL GENERAL + 0.00 €

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à **14 VOIX POUR** :

- **D'approuver** la décision modificative n° 2 du Budget Assainissement.

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus,
Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Certifié exécutoire le 18/09/2025
Compte tenu de la publication le : 18/09/2025
Et de la transmission à M^{me} la Sous-Préfète le : 18/09/2025

Le Maire
François RODRIGUEZ

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.